Mentions sur votre site internet : les obligations à respecter

LECTURE : 4 MINUTES

Par Bercy Infos , le 24/07/2023 - Création de site internet

<

Vous souhaitez créer un site internet ? Refondre un site existant ? Savez-vous quelles sont les informations qui doivent y figurer ? Que vous soyez micro-entrepreneur ou à la tête d'une société, retrouvez la liste de ces mentions obligatoires.

À savoir : la résiliation d'abonnement par voie électronique -

Depuis le 1^{er} juin 2023, vous devez mettre à la disposition du consommateur une fonctionnalité lui permettant de résilier gratuitement son contrat d'abonnement par voie électronique, et ce, même si le contrat initial n'a pas été conclu par voie électronique.

Cette fonctionnalité doit être facilement accessible depuis votre site internet (ou application mobile) sur lequel les contrats sont conclus.

En savoir plus sur la résiliation « en trois clics »

Créer un site internet : quelles sont les mentions obligatoires ?

La <u>loi pour la confiance dans l'économie numérique</u> précise les informations que vous devez faire apparaître sur votre site internet.

Mentions sur votre site internet : les obligations à respecter l'economie.gouv.fr Les mentions obligatoires sur votre site internet

Pour une personne physique (micro-entreprise ou entreprise individuelle)

Pour une personne morale (société)

Votre identité	nom et prénom		 dénomination sociale forme juridique montant du capital social
Vos coordonnées	 adresse du domicile adresse de courrier électronique ou numéro de téléphone pour contacter votre entreprise 		 adresse du siège social adresse de courrier électronique ou numéro de téléphone pour contacter votre entreprise
Les mentions relatives à la propriété intellectuelle	 si vous utilisez des images, illustrations, photographies: vous devez faire figurer leur propriété intellectuelle pour les textes qui ne sont pas les vôtres, vous devez recueillir l'autorisation de l'auteur ou tout du moins citer la source du texte 		 si vous utilisez des images, illustrations, photographies: vous devez faire figurer leur propriété intellectuelle pour les textes qui ne sont pas les vôtres, vous devez recueillir l'autorisation de l'auteur ou tout du moins citer la source du texte
Les mentions relatives à l'hébergement du site	vous devez prévoir une page de mentions légales qui doit inclure des informations relatives à l'hébergement du site (même si le site est hébergé à titre gratuit).		vous devez prévoir une page de mentions légales qui doit inclure des informations relatives à l'hébergement du site (même si le site est hébergé à titre gratuit).
	Ces mentions portent sur :		Ces mentions portent sur :
		. M. A	Leave de Me Clara
	 le nom de l'hébergeur la raison sociale 		 le nom de l'hébergeur la raison sociale
	l'adresse		l'adresse
	le numéro de téléphone.		le numéro de téléphone.
	Les me	ntions obligatoires complémentaires	selon votre activité
			du commerce et des sociétés (RCS) et
Pour les activités commerciales		au <u>registre national unique des entreprises (RNE)</u> • <u>numéro individuel d'identification (le numéro de TVA intracommunautaire)</u> le cas échéant	
Pour les sites marchands		conditions générales de vente (CG	<u>vV)</u>
			<
Pour les activités artisanales		numéro d'immatriculation au <u>registre national unique des entreprises (RNE)</u>	
Pour les sites d'information		 nom du directeur de la publication nom du responsable de la rédaction le cas échéant coordonnées de l'hébergeur du site 	
Pour les activités soumises à régime d'autorisation		nom et adresse de l'autorité ayant délivré votre autorisation d'exercer	
Pour les activités réglementées		 référence aux règles professionnelles applicables pour son activité réglementée titre professionnel État membre dans lequel a été octroyé le titre professionnel nom de l'ordre ou de l'organisme professionnel auprès duquel elle est inscrite 	

Utilisation de données personnelles : quelles informations donner à l'internaute ?

Le <u>Règlement général sur la protection des données (RGPD)</u> précise les informations que vous devez rendre disponibles.

Par exemple, en cas de collecte de données personnelles des internautes (nom, prénom, adresse mail, photo, etc.), vous avez un devoir de transparence, qui vous oblige à obtenir le consentement éclairé de l'internaute et l'informer concernant le motif et l'usage des données collectées.

Afin de respecter votre devoir d'information au moment de la collecte de données personnelles, vous devez donner accès aux informations suivantes :

• identité et coordonnées de l'organisme responsable du traitement de données

<

- coordonnées du <u>délégué à la protection des données (DPO)</u> , ou d'un point de contact sur les questions de protection des données personnelles
- base juridique du traitement de données (consentement de l'internaute, respect d'une obligation prévue par un texte, exécution d'un contrat, etc.)
- finalité des données collectées (pour prise de décisions automatisée, pour prévenir la fraude, parce que les informations sont requises par la réglementation, etc.)
- caractère obligatoire ou facultatif du recueil des données et les conséquences pour la personne en cas de non-fourniture des données
- destinataires ou catégories de destinataires des données
- durée de conservation des données
- droits de l'internaute: droit de refuser la collecte, droit d'accéder, de rectifier et d'effacer ses données, et droit de déposer une plainte auprès de la Cnil
- transfert de données à caractère personnel envisagés à destination d'un État n'appartenant pas à l'Union européenne.

Cookies: quelles sont les règles? _

Un cookie est un **traceur** permettant d'**analyser le comportement des internautes**, comme leurs navigations, leurs habitudes de consommation, leurs déplacements, etc.

Si vous utilisez des cookies sur votre site internet, vous devez obligatoirement informer les internautes de la finalité des cookies et obtenir leur consentement.

-

La <u>Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil)</u> liste les cookies concernés par cette obligation. Il s'agit notamment :

- des cookies liés aux opérations de publicité personnalisée ou non personnalisée
- des cookies liés à des fonctionnalités de partage sur les réseaux sociaux.

En savoir plus sur les règles à respecter sur votre site internet < |

Ces contenus peuvent aussi vous intéresser

- Créer sa boutique en ligne : mode d'emploi
- Mentions obligatoires d'une facture : tout savoir !

En savoir plus sur les mentions obligatoires sur votre site internet

<

• Quelles sont les mentions légales pour un site internet professionnel ? sur le site de France Num

<

• Quelles sont les mentions obligatoires sur un site internet d'un professionnel ? sur le site entreprendre.servicepublic.fr

<

• Faire du commerce en ligne (e-commerce) : règles à respecter sur le site entreprendre.service-public.fr

Ce que dit la loi

- Loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie
- Section 1 : Obligation générale d'information précontractuelle (Articles L131-1 à L131-4) du code de la consommation

Thématiques : Création de site internet

Ce sujet vous intéresse ? Chaque jeudi avec la lettre Bercy infos Entreprises, recevez les toutes les dernières actus fiscales, comptables RH et financières... utiles à la gestion de votre activité.

☐ Je m'abonne à Bercy infos Entreprises

exemple : nom.prenom@domaine.com

Je m'abonne

Je consens à ce que mon adresse email soit utilisée afin de recevoir les lettres de Bercy infos. Consulter notre politique de confidentialité